VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 23 00066** du 03 JUIN 2024
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 17 QUAI DU PRESIDENT PAUL DOUMER
92400 COURBEVOIE

En vue de la réalisation : DEMOLITION DE L'ENSEMBLE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES;
AMENAGEMENT DE L'ENSEMBLE DE L'UNITE FONCIERE
CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION DE 59 LOGEMENTS, D'UN PARC DE STATIONNEMENT COMPORTANT 46 PLACES ET D'UN TRANSFORMATEUR ENEDIS

Sur un terrain sis 35 AV DE CHOISY
Cadastré AV137, AV138

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 03 JUIN 2024

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES (V.-de-M.) - DAUP -

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 23 00066** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,